RAPPORT DE VÉRIFICATION

SOCOTEC

OUEST UP
ZA DE PENHOAT
29800 SAINT-DIVY

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	CLARK	E003587	Cour	0		

Adresse d'intervention :
OUEST UP
ZA DE PENHOAT
29800 SAINT-DIVY

Mission réalisée le 16/06/26

Références SOCOTEC :
N° du rapport : 92310/26/8613
Date du rapport : 22/06/2026
N° d'affaire : 260192310000006/19000
Désignation : 29_OUEST UP_LEVAGE BDC 2026-Vérification générale périodique d'a
N° intervention : 92310260600000002091
Aucune observation

Références Client :
Site : E003587

2.1.3.0 - EDT770012

Agence Équipements Brest

Pôle Eqts Bretagne - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 180 Rue de Kerervern - ZAC de Kergaradec III
Résidence Samarkand - 29490 GUIPAVAS
Tél. : (+33)2.98.41.37.90

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M LE GUEN Guillaume
Nombre de pages : 4

cofrac INSPECTION
Accréditation SOCOTEC EQUIPEMENTS n°3-1593
Liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. SOREL.

Un rapport provisoire a été remis sur place à M. SOREL.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. SOREL

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :
- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.La date mentionnée au regard de chaque observation correspond à la date de fin de l'intervention, quel que soit la durée de celle-ci. Elle est donnée à titre indicatif dans un objectif de suivi des observations déjà signalées.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur porté
Constructeur / Marque	CLARK
Type	GTS30D
Numéro de série	GTS232D-0393-11020
N° ou repère client	E003587
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,8
Configuration	Mât triple
Source d'énergie	Thermique
Equipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) + positionneur de fourches + bras de fourche
Repère de l'équipement de préhension	CLARK FP23411 (CMU : 3000 kg)
Suspentes	1 chaîne à mailles jointives 2x3 pas de 25,4 mm 2 chaînes à mailles jointives 2x3 pas de 25,4 mm
Autres caractéristiques	Compteur horaires : 1100 heures
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	Pour une hauteur de 3,3 m : 2 650 kg pour un CdG de 0,5 m 2 450 kg pour un CdG de 0,6 m 2 250 kg pour un CdG de 0,7 m

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale pourvu d'un capteur (avertisseur sonore)
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore et lumineux (feux à éclats)
Avertisseur asservi au déplacement et/ou	Sonore et lumineux (feux de recul)

recul	

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	Mission ponctuelle
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Cour

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	2450
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge décollée de 2 m par rapport au sol avec un CdG de 600 mm

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».
La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.
Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.
La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure
• Accès au(x) poste(s) de conduite
• Accès au(x) support(s) de l'appareil
• Autres accès pour entretien, vérification
Chemin de roulement - Supports
• Voie de roulement, rails
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations
• Assise, scellement, appuis
• Butoirs, amortisseurs
• Ancrages, amarrage, haubanage
• Mise à la terre de la voie
Châssis - Ossature - Structure - Porteur
• Assemblages, liaisons, fixations
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts
• Mât(s), flèche, contre flèche
• Plaques de dérive
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets …)
• Chasse-objets ou dispositif équivalent
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien
• Lests ou contrepoids
Mécanismes
• Groupes motoréducteurs
• Treuil
• Systèmes vis/écrou
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne
• Système à ciseau(x)
• Autres organes de transmission et d'accouplements
• Freins des mouvements concourant au levage
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation
• Autres freins (2)
• Organes mobiles de transmission et leurs protections
• Mécanisme de réglage d'assiette
Suspentes - Tambours - Poulies
• Câbles – Chaînes – Sangles
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin
• Tambours – Poulies – Tourteaux
Dispositifs de préhension et support de charge
• Moufle – Crochet – Linguet de sécurité
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, …)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie
• Support de charge
• Habitacle, panier, nacelle
• Autres dispositifs de préhension
Equipement électrique
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, …)
• Equipements électriques
• Liaisons et raccordements
• Interconnexion des masses métalliques

Equipement hydraulique
• Equipements hydrauliques
• Liaisons et raccordements
• Niveaux - Pression
• Filtres
Equipement pneumatique
• Equipements pneumatiques
• Liaisons et raccordements
• Pression
• Filtres - Echappements
Equipement thermique
• Moteur
• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Protection des éléments mobiles du moteur
• Protection contre les brûlures (échappement, …)
Poste(s) de conduite
• Implantation
• Constitution, fixations, plancher
• Protection contre les chutes de hauteur
• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
• Protection contre les risques mécaniques
• Plate-forme rabattable
• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Siège et ceinture de sécurité
• Chauffage - Éclairage
• Condamnation d'accès (clé, code)
Organes de service
• Organe de mise en marche
• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organe de commande à action maintenue
• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Commandes à distance
• Autres organes de service (boutons poussoirs, …)
Dispositifs d'alerte et de signalisation
• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, …)
• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, …)
Affichage et consignes
• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Tableau des charges - Abaques
• Avertissements - Consignes
Dispositifs de sécurité
• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
Gestion des sources d'énergies
• Dispositifs de séparation / dissipation
Eclairage incorporé à l'appareil
• Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.